



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20250630-DEL-25-06-25-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025
Publication : 01/07/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-neuf juin, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Magali Lamir, 1^{ère} adjointe chargée des Solidarités.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 25

Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, Mme Josette Marchais, M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 7

Mme Elodie Simoes à Mme Michèle Ménez, Mme Nathalie Normand à M. Olivier Poneau, M. Arnaud Bertrand à Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Michaël Janot à Mme Chrystelle Coffin, M. Alexandre Richefort à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à Mme Claudine Queyrie, M. Pierre-François Brisabois à M. Philippe Ferret.

A quitté la séance et n'a pas pris part au débat et au vote de cette délibération : 1
M. Pascal Thévenot.

Absente non représentée pour cette délibération : 1
Mme Valérie Péresse.

Absent non représenté : 1
M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur

Délibération n° DEL-25-06-25-02

Objet : Compte administratif 2024 - Budget Ville.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

VU le Compte administratif annexé à la présente délibération,

VU l’avis favorable, à la majorité, rendu par la commission Aménagement et Environnement, réunie en séance le 16 juin 2025,

VU l’avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 16 juin 2025,

VU l’avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 16 juin 2025,

CONSIDÉRANT que conformément à l’article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal arrête le Compte Administratif (C.A.) qui lui est annuellement présenté par le Maire,

CONSIDÉRANT que conformément à l’article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2024, et confie, après un vote du Conseil municipal, la Présidence à un autre élu du Conseil municipal,

ELIT à l’unanimité, Madame Magali Lamir, 1^{ère} adjointe chargée des Solidarités, pour assurer la Présidence de la séance pour l’adoption de la présente délibération, celle-ci donnant lecture du compte administratif 2024, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES	RECETTES OU EXCEDENT
Excédent ou déficit reporté	-	31 210 434,36	-	1 000 000,00	-	32 210 434,36
Opérations exercice 2024	14 661 989,67	15 253 487,77	59 905 418,50	68 070 928,42	74 567 408,17	83 324 416,19
TOTAUX	14 661 989,67	46 463 922,13	59 905 418,50	69 070 928,42	74 567 408,17	115 534 850,55
Résultats de clôture	-	31 801 932,46	-	9 165 509,92	-	40 967 442,38
Restes à réaliser	8 848 615,63	5 788 722,00	-	-	8 848 615,63	5 788 722,00
TOTAUX	8 848 615,63	37 590 654,46		9 165 509,92	8 848 615,63	46 756 164,38
RESULTATS DEFINITIFS	-	28 742 038,83	-	9 165 509,92	-	37 907 548,75

Monsieur le Maire ayant quitté la salle de la séance du Conseil municipal,

ENTENDU l’exposé de M. Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 29 voix - Abstentions : 3 voix, Hugues Orsolin, François Daviau, Franck Parissier- Ne prend pas part au vote : 1 voix, Pascal Thévenot).

CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE par chapitre du budget Ville :

OBJET		Montant	Pour	Abstention	Contre
Présentation générale du budget – Vue d'ensemble	Fonctionnement - Dépenses	59 905 418,50	29 voix (FVA, M. Ferret, M. Brisabois)	3 voix (MM. Orsolin, Daviau et Parissier)	-
	Fonctionnement - Recettes	68 070 928,42	29 voix (FVA, M. Ferret, M. Brisabois)	3 voix (MM. Orsolin, Daviau et Parissier)	-
	Report section de fonctionnement-recettes	1 000 000,00	29 voix (FVA, M. Ferret, M. Brisabois)	3 voix (MM. Orsolin, Daviau et Parissier)	-
	Investissement - Dépenses	14 661 989,67	29 voix (FVA, M. Ferret, M. Brisabois)	3 voix (MM. Orsolin, Daviau et Parissier)	-
	Investissement - Recettes	15 253 487,77	29 voix (FVA, M. Ferret, M. Brisabois)	3 voix (MM. Orsolin, Daviau et Parissier)	-
	Report section d'investissement - recettes	31 210 434,36	29 voix (FVA, M. Ferret, M. Brisabois)	3 voix (MM. Orsolin, Daviau et Parissier)	-
État des restes à réaliser	Investissement - Dépenses	8 848 615,63	29 voix (FVA, M. Ferret, M. Brisabois)	3 voix (MM. Orsolin, Daviau et Parissier)	-
	Investissement - Recettes	5 788 722,00	29 voix (FVA, M. Ferret, M. Brisabois)	3 voix (MM. Orsolin, Daviau et Parissier)	-

APPROUVE le compte administratif du budget communal 2024.

DIT que les documents d'informations budgétaires et comptables seront consultables sur le site internet de la Ville.

Fait et délibéré en séance le 25 juin 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.